

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04/12/2023**

### **I - Ouverture de séance**

En ce jour du 04/12/2023, le conseil d'administration se réunit sur proposition de la cheffe d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme MEUNIER Patricia.

La séance commence à 17h57.

Le nombre de présents en début de séance est de 17 pour un quorum de 14.  
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : Madame Manuel Thérèse - secrétaire d'intendance.

### **II – L'ordre du jour**

Mme MEUNIER Patricia - Présidente du conseil d'administration - remercie certains membres élus pour leur dernière participation au conseil d'administration.

#### **Point N°1 – Compte-rendu du 19/09/23**

Le compte rendu du précédent conseil d'administration (19/09/2023) est adopté à l'unanimité (17) par les membres du conseil d'administration.

#### **Point N°2 – Informations diverses**

La Présidente du conseil d'administration informe les membres du conseil sur l'utilisation des unités Pacte au sein du lycée : 13.36% des unités Pacte sont utilisées soit 54 sur 330 alloués.

JPO : la date du samedi 16 mars a été retenue pour que le lycée soit accessible avant la phase de choix de parcoursup. Les modalités et l'organisation seront précisées ultérieurement.

Programme du vendredi 22 décembre : Mme Meunier informe les membres du conseil de la fin des cours pour tous les élèves à 11h25 et de la tenue de la réunion pour l'élaboration du projet d'établissement.

ADAGE (généralisation de l'éducation artistique et culturelle) :

En 2023, 19470€ ont été alloués au lycée pour l'organisation des actions culturelles. Depuis, 7958€ ont été utilisés et 5314€ sont réservés pour des actions programmées. A la date du conseil, il reste donc 6198€ de la subvention. La Présidente du conseil précise que le bilan est positif et supérieur à l'année 2022.

Programme PHARE

Le dispositif est constitué d'une vingtaine de membres parmi le personnel (professeurs, administration, vie scolaire, infirmière).

Le 14 et le 21 décembre, ceux-ci seront formés à la méthode de prévention et d'intervention du harcèlement. C'est une méthode dite de préoccupation partagée.

Une première réunion a eu lieu le 21 novembre.

Des ambassadeurs anti-harcèlement seront désignés parmi les élèves de 1<sup>ère</sup>.

Le lycée participera au prix 2023-2024 « Non au harcèlement » organisé par le rectorat de Créteil.

7 février 2024 : journée pour un internet sécurisé.

Bilan des actions menées : l'anonymat des témoignages ne permet pas l'identification des élèves en souffrance. Par contre cela leur a permis d'identifier les personnes ressources à contacter.

Le représentant des parents d'élève intervient pour demander s'il était possible d'impliquer les parents dans la détection des situations préoccupantes. La présidente du conseil précise qu'une adresse mail avait été créée par les parents élus accessibles à tous les parents d'élèves et qui pourrait servir de canal d'information sur ce sujet.

Le représentant de l'équipe enseignante prend la parole pour présenter leur déclaration portant sur le poste d'assistant au DDFPT qui reste non pourvu depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

Mme Meunier les invite à envoyer cette déclaration directement au Recteur sous couvert de la hiérarchie.

### **Point N° 3 – Budget prévisionnel 2024**

Mme GRILLOT – Secrétaire générale - présente le budget prévisionnel du lycée Louis Lumière pour 2024 en vue de son vote. Elle rappelle les grands principes budgétaires : équilibre, sincérité.

Elle explique la répartition des crédits selon les services comptables :

DGFL : 212 945€ réparti sur :

AP : 144 647€

ALO : 67 000€

VE : 1 298€

Elle rappelle les conditions d'attribution de la dotation solidarité basée sur les catégories socio professionnelles du lycée.

MLDS 672 € destinés à l'achat de protections périodiques.

Programme ERASMUS : la subvention provient de l'Union Européenne pour favoriser la mobilité des élèves pendant leurs périodes de stage en entreprise.

Les professeurs demandent si le remboursement des frais de stage étaient maintenus. Madame l'adjointe-gestionnaire répond que cela est toujours possible sur présentation de justificatifs.

Question sur la dématérialisation des carnets de liaison : la somme allouée à ce sujet peut être déplacée sur une autre ligne de dépense.

Madame la présidente informe le conseil d'administration du nouveau fonctionnement des actions culturelles qui deviennent gratuites et que la dotation de 2400€ obtenue par Mme OULION pourra être déplacée sur les crédits pédagogiques ainsi que les 40 000€ de la ligne projet du service AP.

Question des représentants des parents d'élèves : existe-t-il un réajustement de la dotation globale par la région ? Madame l'adjointe-gestionnaire précise que cela n'est pas systématique dans la mesure où le budget n'est pas totalement utilisé.

Quelques points sont expliqués par Madame l'Adjointe-Gestionnaire :

- \_ Le lycée perçoit les loyers de deux logements loués en Convention d'Occupation Précaire
- \_ Le lycée reçoit une subvention pour les contrats de contrôles obligatoires et les travaux
- \_ Des économies sur les affranchissements vont être réalisées grâce à la dématérialisation des communications vers les parents
- \_ La région prévoit une renégociation des contrats téléphoniques.
- \_ Le service SRH est autofinancé par le paiement des familles et des commensaux et les recettes sont reversées à la région.

#### **Vote de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement 2024 :**

La répartition de la DGFP est adoptée à l'unanimité.

#### **Point N° 4 – Tableau d'amortissement**

Le plan d'amortissement est voté à l'unanimité.

#### **Point N° 5 – Conventions diverses**

1 MLDS / Une convention est établie entre le lycée et l'AFEV (en annexe) qui permet d'installer des mentorats .....

La signature de la convention est adoptée à l'unanimité

2 Une convention est établie entre le lycée et l'association Désire d'Haïti, présidée par M. Minck qui apporte une aide financière et logistiques aux populations paysannes : construction d'écoles, bourses d'études.

La signature de la convention est adoptée à l'unanimité.

A 19h27 l'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est clôturée.

La Provisseure

P. MEUNIER



La secrétaire de séance

T. MANUEL